UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorable : 0
Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28 juin 2022

Délibération
n° CA 2022 - 80

approuvant la signature de l'avenant à la convention pour un programme court entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et Hong Kong Metropolitan University

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712.3,

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de l'avenant à la convention pour un programme court entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse-TSM) et Hong Kong Metropolitan University, annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Hugues KENFACK

AVENANT A LA CONVENTION PROGRAMME COURT

entre

L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, situé 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 TOULOUSE CEDEX 9, FRANCE

Numéro d'enregistrement SIRET : 193 113 826 00013

Numéro APE : 8542Z

Représenté par son Président, Mr. Hugues Kenfack dûment habilité et agissant au nom de tsm Toulouse School of Management,

Représenté par le professeur Hervé Penan,

d'une part,

et

l'UNIVERSITÉ MÉTROPOLITAINE DE HONG KONG, située au 30 Good Shepherd street, Kowloon, Hong Kong, représentée par le doyen de l'école de commerce et d'administration Lee Shau Kee, le professeur Alan AU Kai Ming

d'autre part,

Article 1 : Objet

Afin de renforcer leur coopération, l'Université de Toulouse 1 Capitole, Toulouse School of Management et l'Université métropolitaine de Hong Kong, Lee Shau Kee School of Business and Administration décident de mettre en place un avenant au protocole d'accord signé le 5 juin 2019 dans le domaine du Management.

Article 2 : Dispositions

Le présent avenant vise à modifier les dispositions de l'accord susmentionné, notamment :

L'article 2 - caractéristiques du programme court :

Au lieu de :

Ce programme de deux semaines aura lieu pendant le semestre de printemps, du 24 juin au 5 juillet 2019. Les dates sont fixes et ne peuvent être modifiées.

L'enseignement aura lieu dans les locaux de l'Université Toulouse 1 Capitole et les cours seront dispensés entièrement en anglais.

Contenu :

Dix séminaires seront donnés sur le thème de l'innovation par des professeurs et/ou des praticiens de l'école de management.

Lisez :

Ce programme de 5 jours aura lieu pendant le semestre d'été du 30 mai au 3 juin. Les dates sont fixes et ne peuvent être modifiées. L'enseignement aura lieu en ligne via ZOOM et les cours seront dispensés entièrement en anglais.

Contenu :

Cinq séminaires seront donnés sur le thème de l'innovation par des professeurs de Toulouse School of Management.

Article 3 : Organisation des visites

Au lieu de :

A la suite de ces séminaires, des excursions sous forme de " visites d'entreprises " sont organisées par tsm. Ces visites sont choisies en accord avec le praticien du séminaire et seront confirmées en fonction des disponibilités au moment de la réservation.

Les réservations et les frais financiers sont entièrement pris en charge par l'école de management (frais d'inscription et frais de transport vers et depuis la visite).

Lisez :

A la suite de ces séminaires, aucune visite d'entreprise n'est organisée.

Article 4 - Droits, inscription, politique d'annulation et paiement

Au lieu de :

Le coût du programme court est de 1 450 € par étudiant et par accompagnateur.

Pour que le programme court puisse avoir lieu, un minimum de 10 étudiants est requis. Ce programme court est limité à 20 étudiants.

Les frais de transport (sauf ceux des visites prévues) et la nourriture ne sont pas inclus dans le prix du programme pour les étudiants ou tout autre accompagnateur.

Le paiement des praticiens de l'enseignement sera couvert par le tsm, selon les termes et conditions du paiement des services d'enseignement de la formation continue.

La confirmation du nombre de participants se fera au moyen d'un bon de commande signé par l'Université ouverte de Hong Kong entre le 20 et le 27 mai 2019.

Un étudiant peut annuler à tout moment mais ne peut être remboursé. Si le nombre total d'annulations réduit le groupe de participants à moins de 10, tsm se réserve le droit d'annuler ce programme et aucun frais ou autre dépense ne sera remboursé aux participants restants.

Les étudiants participant à ce programme sont tenus de souscrire une assurance maladie et responsabilité civile.

Calendrier de facturation :

La somme due à l'Université sera payée par l'Université ouverte de Hong Kong dès réception de la facture.

50% du montant total est dû à la réception de la facture. Le solde est dû à la fin du programme court.

Le paiement sera effectué auprès de l'agent comptable de l'Université de Toulouse 1 Capitole. Détails du compte national - RIB :

Domiciliation :	**Code de tri :**	**Code de la succursale :**	**Numéro de compte :**	**Clé RIB :**
TP Toulouse10071		31000	0000100132594	

Détails du compte international - IBAN

BIC SWIFT	IBAN (numéro de compte bancaire international)
TRPUFRP1	FR76 1007 1310 0000 0010 0132 594

Lisez :

Le coût du programme en ligne est de 500€ par étudiant et par accompagnateur.

Pour que le programme en ligne puisse avoir lieu, un minimum de 40 étudiants est requis. Ce programme en ligne est limité à 60 étudiants.

Le paiement des praticiens de l'enseignement sera couvert par le tsm, selon les termes et conditions du paiement des services d'enseignement de la formation continue.

Si un étudiant annule après l'inscription, 50% du paiement ne peut être remboursé. Si le taux d'annulation ne dépasse pas 10%, tsm ne facturera pas le solde pour ces annulations. Pour un taux d'annulation supérieur à 10%, la totalité du montant restant sera due.

Calendrier de facturation :

HKMU accepte de payer à tsm 30 000€ au total sur la base d'une cohorte de 60 étudiants pour la gestion du programme en ligne de 5 jours. tsm émettra la facture finale avant le 29 juin 2022, et HKMU effectuera le paiement de la somme totale à la réception de la facture de tsm et dans les 14 jours suivant la date de la facture. Cette facture sera ajustée au prorata afin de tenir compte des changements dans le nombre total d'étudiants qui se sont inscrits au programme

Le paiement sera effectué auprès de l'agent comptable de l'Université de Toulouse 1 Capitole. Détails du compte national - RIB :

Domiciliation :	**Code de tri :**	**Code de la succursale :**	**Numéro de compte :**	**Clé RIB :**
TP Toulouse10071		31000	0000100132594	

Détails du compte international - IBAN

BIC SWIFT	IBAN (numéro de compte bancaire international)
TRPUFRP1	FR76 1007 1310 0000 0010 0132 594

Le présent avenant est effectif pour une période de 1 an à compter de la date de sa signature.

Signé en deux exemplaires originaux en français.

Pour l'Université Toulouse 1 Capitole

Le Président, Mr. Hugues Kenfack

Date

Pour l'Université métropolitaine de Hong Kong

Le doyen de la Lee Shau Kee School of Business and Administration, M. Alan AU Kai Ming

Date

Pour l'École de management de Toulouse

Le Doyen, Mr. Hervé Penan

Date